

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/007

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Date de la Convocation

27/02/24

Date de mise en ligne

12/03/24

Objet de la Délibération

Vote du budget primitif 2024

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN

Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Secrétaire : M. JUMEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- vote les montants des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2024 tels que présentés dans l'annexe du budget.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, vote le Budget Primitif de 2024 de la commune qui s'élève à :

7 095 982,00 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement

(22 Pour - 2 abstentions : T.Monfraix, P.Chong kee - 5 Contre : A.Degeilh, L.Dolagbenu, F.Vitrice, L.Sarica, P.Sandoval)

Et

3 251 000,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

(22 Pour - 7 Contre : A.Degeilh, L.Dolagbenu, F.Vitrice, L.Sarica, P.Sandoval, T.Monfraix, P.Chong kee)

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

